



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET
Séance du 07 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué par le Maire, Franck TARPIN, s'est réuni en salle communale à dix-neuf heures.

Présents (13):

Mmes BOUCHET, PERRAUD, MEURENAND, SATRE CORDIER, BLANC, VUILLOT-PLANTIN;
MM. TARPIN, NAULET, VALENCOT, PAGE, PERDRIX, MOISSON, CATHERIN ;

Absents (2)

Mme GIORIA (a donné pouvoir à MME SATRE CORDIER)
M DUBOIS

Quorum (8) atteint, séance ouverte à 19h00

Date de la convocation

30/06/2026

ORDRE DU JOUR
• Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai • Approbation du procès-verbal conseil municipal du 05 juin • Lecture des décisions/arrêtés du Maire pris en l'application du L 2122-22 du CGCT • Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (délibération) • Subvention exceptionnelle remboursement des cotisations SPV (délibération) • Règlement de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (délibération) • Tour de table des élus et rapports des commissions • Questions et interventions diverses

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne le Secrétaire de séance :
David VALENCOT

Mise aux voix du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/05/2026 portant les remarques faites en séance du 05/06/2026 : adopté à l'unanimité

Mise aux voix du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en l'application du L 2122-22 du CGCT



Mme BOUCHET propose au Conseil de regarder la vidéo de présentation d'ADMINIMA, ainsi que ses références regroupées dans un montage vidéo. Elle présente ensuite le rapport d'analyse qui a été envoyé en amont aux membres du Conseil.

Mme MEURENAND s'étonne du prix plus élevé du favori, et également de sa situation géographique (LYON).

Monsieur VALENCOT explique qu'il y a déjà eu ce débat, en l'absence de Mme MEURENAND, au dernier conseil.

Mme BOUCHET s'appuie sur l'analyse financière du rapport et justifie un écart de prix moindre sur la globalité du marché et par rapport à la totalité des nombreuses offres déposées.

Monsieur MOISSON regrette que les photos des références ne montrent pas de projet correspondant aux ambitions des élus. Il relate une appréhension vis-à-vis de la réalisation.

Mme BOUCHET explique l'importance du cahier des charges, la place de l'Agence01 et les engagements pris par ADMINIMA.

Mme VUILLOT-PLANTIN rappelle l'importance du choix des entreprises locales pour les futures étapes de construction.

Mme BOUCHET explique que l'entreprise BEL AIR, arrivée deuxième après analyse des offres, était très bien placée mais que les entretiens réalisés à l'issue du marché, ont fait émerger la préférence des élus présents pour ADMINIMA.

Monsieur PAGE rappelle que ADMINIMA n'est pas une entreprise locale et émet des doutes sur les notes attribuées par l'Agence01 et particulièrement le 60/60 en note technique.

Mme BOUCHET explique l'acte d'engagement pris par ADMINIMA avec la charte.

Mme BLANC demande comment va se passer le paiement de la Maîtrise d'œuvre.

Mme BOUCHET explique le principe d'appel de fond.

Mme BLANC demande qui va se charger du suivi des chantiers.

Mme BOUCHET précise qu'il y aura des réunions régulières et que les élus y sont les bienvenus. Les réunions seront organisées par l'Agence01 au titre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, et propose la mise aux voix de la délibération.



DELIBERATION N° 2026033 Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente

Monsieur le Maire, rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire. Un avis de publicité a été envoyé le 10/03/2026 pour publication dans le journal de la VOIX DE L'AIN le 13/03/2026. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 13/03/2026.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 10/04/2026 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr/>

30 Offres ont été remises.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <u>Sous-critère 01 : Présentation de l'équipe - 15 points</u> - Pour chaque membre du groupement, indiquez le nombre de personne de la société dédiée à l'exécution du marché et leur qualification - Préciser la répartition des tâches pour chaque membre de l'équipe suivant les phases de la mission de MOE <u>Sous-critères 02 : La méthodologie - 15 points</u> - Comment le candidat envisage les échanges entre l'équipe MOE et la MOA, pendant la conception et la phase chantier ? - Quels seront les moyens utilisés pour ces échanges ? <u>Sous-critères 03 : Développement durable - 15 points</u> - Comment concevez-vous un projet qui respecte les objectifs de développement durable ? - Quels sont les moyens et propositions que vous appliquez dans les consultations des marchés d'entreprises et suivi de chantier ? <u>Sous-critère 04 : Motivation 15 points</u> Expliquez-en 4 phrases quelle est votre motivation à répondre à ce projet	60/100



Au vu du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la délibération,

Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par ADMINIMA pour un montant provisoire de 102 350,00 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution,

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2026 et 2027 en dépenses d'investissement.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	14	8

Mme BOUCHET fait un rapport sur la salle de Curtafond, réalisée en 2020, que les élus ont visité. Elle y a apprécié l'espace végétalisé et la terrasse. Il s'agit d'un projet à 1 million 400 mille euros TTC avec mobilier et vaisselle.

Les élus regrettent la taille minimaliste du bar mais trouvent intéressants la présence des baies vitrées avec stores, et la possibilité de séparer la salle en deux pièces. Le dossier est assez conséquent et sera envoyé aux élus. Il est à noter la présence d'une climatisation réversible.

DELIBERATION N° 2026034 Subvention exceptionnelle remboursement des cotisations SPV

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son souhait de prendre en charge les dépenses liées à l'activité des sapeurs-pompiers du CPNI de la commune.

Considérant que Monsieur MOISSON en tant que Sapeur-Pompier Volontaire, ne participe pas au débat et s'abstient,



Après délibération, le Conseil municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECIDE de prendre en charge le montant annuel des cotisations de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montcet à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Ain (UDSP) pour un montant de 604 euros et 02 centimes qui sera versé directement à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montcet.

DECIDE que le montant annuel des cotisations de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montcet à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Ain (UDSP) sera pris en charge chaque année sans besoin de reprendre une délibération, dans la limite d'un plafond fixé à 800 €.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	14	8

DELIBERATION N° 2026035 Règlement de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les réseaux électriques est une redevance annuelle perçue par les communes pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

Cette redevance concerne les réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique. Sur le département de l'Ain, elle est due par deux concessionnaires : ENEDIS ou RSE. Pour MONTCET, c'est ENEDIS. La perception de cette RODP nécessite une délibération du Conseil Municipal.

VU l'article R2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2015-334 DU 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

CONSIDERANT que la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) doit être versée, par les opérateurs du réseau d'électricité, au gestionnaire du domaine



CONSIDERANT que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, donne lieu au versements de redevances établi selon une formule de calcul, identique quel que soit la nature, d'une part du réseau occupant le domaine public, d'autre part de la collectivité bénéficiaire

CONSIDERANT que sont soumis également à redevance les occupations provisoires du domaine public (ROPDP)

CONSIDERANT que le nombre d'habitants de la commune est inférieur à 2 000, le PR est de 153 €

Formule de calcul de la redevance RODP : $PR \times CI$

PR : plafond de redevance (somme forfaitaire)

CI = coefficient d'indexation

CONSIDERANT que le Coefficient d'Indexation 2026 est 1,5983 (actualisé tous les ans)

Pour 2026, pour la commune de MONTCET : $153 \times 1,5983 = 244,54$

CONSIDERANT que le résultat doit être arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.322-4 du CG de la propriété des personnes publiques

Somme à percevoir au titre de la RODP 2026 : 244,54 € arrondi à 245 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instaurer une Redevance pour une Occupation du Domaine Public Communal (RODP) et une Occupation Provisoire du Domaine Public Communal (ROPDP), par les ouvrages de réseau de transport et de distribution d'électricité

FIXE le montant de la redevance annuelle en suivant la formule de calcul susmentionnée

PRECISE que les redevances sont dues chaque année sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau

CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement des redevances et de l'établissement des titres de recettes

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	14	8



Intervention du Maire sur la fresque

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour la fresque sur le mur de l'école. Les propositions ont été faites en réunion en amont.

Monsieur PERDRIX et Mme VUILLOT-PLANTIN regrettent que les couleurs ne soient pas plus lumineuses.

S'agissant du même auteur que pour l'œuvre du Pumptrack, Monsieur le Maire propose d'échanger avec l'artiste.

Mme BOUCHET souhaite que le texte explicatif soit imprimé et mis sous cadre près du portail pour que chacun prenne connaissance des choix de l'auteur.

La réalisation se ferait les soirs et jours de congés.

Monsieur NAULET demande si la commune a le budget pour cette fresque. Mme BOUCHET répond par l'affirmative.

Sous réserve de légères modifications en terme de couleurs, le Conseil se montre très favorable et enthousiaste.

Intervention du Maire sur le tour de l'Ain

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil que le Tour de l'Ain traversera la commune le 28/07, et qu'il a transmis le nom des 8 signaleurs présents aux intersections afin de faciliter la sécurité. Monsieur le Maire souhaite faire de cet événement, une journée conviviale et proposer aux associations de s'impliquer pour tenir une buvette par exemple.

Mme BOUCHET présente le concours organisé par le département et les prix remis aux communes qui auront pris des initiatives. Le délai semble malheureusement un peu court pour préparer une vraie fête autour de la traversée cycliste.

Les élus sont tous invités.

Intervention du Maire sur la vogue

La vogue a été très appréciée et sera reconduite en 2027.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que quelques riverains ont fait part de leur mécontentement suite aux chutes de papiers, petits cartons et fusées sur leur propriété, ainsi que le dépôt de poudre orangée sur les surfaces des salons de jardin, terrasse et piscine. Il y a un vrai souhait de changer le lieu de tirage et de rajouter de la distance de sécurité.

Mme VUILLOT-PLANTIN demande quel impact peut-il y avoir sur les nouvelles constructions. Monsieur VALENCOT répond qu'il n'y a pas de risque. Il fait cependant



remarquer que pour l'année prochaine, les riverains pourraient être prévenus en amont puisqu'on ne peut pas déplacer l'emplacement.

Mme BOUCHET a apprécié la participation des forains. Monsieur PERDRIX regrette cependant la chaleur du weekend, ainsi que l'absence de manège ouvert le dimanche.

Monsieur le Maire émet l'hypothèse d'organiser une animation le vendredi soir du 18/06, comme un préambule à la fête de la musique et qui permettrait un lancement de la vogue qui se tiendra les 19 et 20/06.

Mme VUILLOT-PLANTIN souhaite faire une rencontre avec les professeurs des écoles afin de proposer une sorte de kermesse-spectacle le vendredi après la classe.

Monsieur VALENCOT fait remarquer que la kermesse des trois écoles qui devait se tenir à Vandeins a été annulée pour cause de grosse chaleur. Il va rencontrer prochainement Monsieur POCHERON pour lui proposer d'organiser un concert le 18/06. D'autres groupes seront approchés comme celui de Monsieur VERDIEL et le « dimanche à 15h ».

Intervention du Maire sur la conférence territoriale Bresse-Dombes

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Mme PICARD-LEROUX qui annonce la première conférence de ce mandat, qui aura lieu le 16/09/2026 à 18h.

Mme BOUCHET rappelle l'importance des conférences.

La commune doit proposer entre 3 et 5 représentants.

Sont volontaires : David VALENCOT, Pascale BOUCHET, Franck MOISSON et Monsieur le Maire. Les informations seront transmises rapidement à Mme PICARD-LEROUX.

Intervention du Maire sur le Projet de Territoire des 1000 élus

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet organisé avec GBA. Monsieur BIENVENUE, premier vice-président et Maire de POLLIAT, dirige ce projet qui est ouvert à chaque élu et permet d'échanger sur de nombreux thèmes.

Intervention du Maire sur les actualités communales

Monsieur le Maire relate l'accueil qui a été fait à Madame GOY-CHAVENT et à Madame BLATRIX (sénatrices). La commune a également reçu une invitation pour rencontrer Monsieur CHAIZE mais aucune date n'est fixée à ce jour.

Monsieur le Maire annonce que deux conventions ont été signées, une convention avec un camion-pizza qui sera présent sur site tous les vendredis soirs, et une convention avec un camion burgers-frites qui sera présent un mardi sur deux.



Monsieur le Maire donne la date de la foire fouille du Comité des Fêtes (13/09) ainsi que les mariages à venir sur la commune cet été.

Tour de table, rapports des commissions, questions et interventions diverses

Mme GIORIA étant absente, la secrétaire de Mairie présente les premiers visuels du site internet de la commune, pris en charge par GBA gratuitement. Une formation sera réalisée dès que possible pour que le site soit opérationnel à la rentrée.

Intervention de Madame BOUCHET, pour la commission finances

Mme BOUCHET a présenté le budget et fait un point de milieu d'année. La trésorerie est stable. L'ouverture d'une 4^{ème} classe temporaire sur la commune à la rentrée a entraîné de nouvelles dépenses mais maîtrisées dans le cadre de matériel reçu de SERVAS, et du partenariat avec GBA.

Mme BOUCHET informe le conseil de la fin des 3 emprunts à venir en 2027, ainsi que des rencontres à prévoir pour la recherche des financeurs du projet « salle polyvalente ». La commission prépare deux délibérations qui seront soumises au prochain conseil municipal, une sur le droit de place et d'occupation, et une sur la fiscalité des logements vacants de la commune.

Monsieur le Maire intervient pour annoncer les aides mises en place pour l'équipement de ventilateurs, brasseurs d'air etc... dans la limite de 400 € par matériel, et de 10 matériels par commune. Les achats sont à réaliser avant fin septembre, uniquement au bénéfice des écoles. Une subvention plus conséquente, de 10 000 € peut également être sollicitée pour des solutions plus pérennes. Mme BOUCHET propose que les entreprises locales soient démarchées. Monsieur PAGE propose qu'une réflexion globale sur les bâtiments communaux soit menée dès la rentrée afin de pouvoir mettre des fonds au budget 2027.

Monsieur NAULET précise que la salle de restaurant scolaire étant plus fraîche, elle pourrait accueillir les populations fragiles.

Mme BOUCHET rappelle que les subventions doivent être demandées avant de signer des devis et qu'il faudra faire les dépôts avant le 30/06/2027.

Intervention de Madame PERRAUD, pour le CAS

Mme PERRAUD informe le conseil de la date retenue pour le Petit Déjeuner (4/10) ainsi que du repas des Anciens de plus de 75 ans qui aura lieu le 12/11.

Elle informe également le Conseil du souhait de créer soit un conseil municipal jeune soit un conseil municipal enfant, qui va nécessiter un budget ainsi qu'une organisation importante. Des formations seront mises à disposition des élus qui souhaitent participer à ce projet.



Intervention de Madame PERRAUD, pour la commission jeunesse

Mme PERRAUD donne le compte-rendu de la réunion avec les ados de 11 à 17 ans au cours de laquelle, les jeunes ont pu visiter la mairie. Ils ont également demandé de l'ombre autour du Pumptrack, et un point d'eau. Une des jeunes a demandé un éclairage sur son chemin pour aller prendre le bus.

Mme VUILLOT-PLANTIN a proposé que soit organisé des olympiades et des soirées dédiées aux ados au sein du village.

Intervention de Madame PERRAUD, pour les associations

Mme PERRAUD annonce la date du point justice itinérant (3/12 au matin)

Mme PERRAUD annonce la date du 11/10 pour l'opération brioches qui permet de récolter des fonds pour l'ADAPEI. Les brioches coutent 6€ et sont réalisées par le boulanger de la commune. Mme VUILLOT-PLANTIN fait savoir qu'elle sera présente pour aider Mme PERRAUD et Monsieur le Maire le jour de la vente.

Mme PERRAUD présente l'affiche réalisée pour l'apéritif citoyen. La date retenue est le 06/09. Les devis réalisés par Monsieur VALENCOT et Monsieur CATHERIN sont attendus. Une réunion de travail à ce sujet est prévue le 26/08 à 18h30. L'affiche est réalisée et va être publiée sur Panneau Pocket.

Mme PERRAUD rappelle que se tient ce jeudi, l'évènement CONTE MAGIQUE organisé et offert par la commune. Mme BOUCHET demande que les vitres soient bâchées pour limiter la chaleur. Monsieur MOISSON propose que le public soit en extérieur. Des tapis vont être installées au sol pour les enfants. Les volontaires rejoindront Monsieur le Maire pour la mise en place avant l'arrivée des familles. Mme VUILLOT-PLANTIN s'interroge sur l'impact du match de foot sur la présence des familles. Monsieur le Maire explique que les horaires sont compatibles.

Intervention de Madame VUILLOT-PLANTIN

La MDPH a transmis au CAS le fichier des personnes bénéficiant d'une aide financière et/ou physique et/ou matérielle sur la commune. Elle souhaiterait que les membres du CAS puissent contacter les personnes vulnérables. Mme BOUCHET explique qu'un registre est tenu en mairie mais qu'il n'y a pas d'inscription actuellement. Mme BLANC et Mme PERRAUD proposent de s'organiser pour prendre des nouvelles des personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide sans oser le demander.

Intervention de Madame MEURENAND

Mme MEURENAND s'est rendue au conseil d'administration de Bout'Chou le 1^{er} juillet. La commune dispose de deux places en crèches. Le nouveau bureau a été élu. Des travaux auront lieu en aout et l'espace d'accueil sera fermé suite à la mise en place des nouvelles normes



(hublot aux portes pour voir les enfants toutes les 7 minutes, un visiophone pour limiter les accès aux personnes extérieures). Ces travaux sont subventionnés.

Mme BOUCHET fait état d'un remboursement que la commune a reçu dans le cadre d'un trop perçu de participation.

Intervention de Madame BLANC

Mme BLANC s'est rendue à la réunion de la MARPA avec Monsieur le Maire. Elle présente le service qui bénéficie à 6 communes. Il y a 9 à 10 salariés, c'est une des plus anciennes MARPA. Les élus ont pu visiter les appartements. L'espace est climatisé. Mme FERRET est très appréciée et fait preuve d'un grand dynamisme. Les accueils intergénérationnels avec le RPE sont très bénéfiques à chacun. Des travaux d'agrandissements sont actuellement en cours, organisés par DYNACITE, propriétaire et BEL AIR, architecte. L'assemblée générale aura lieu le 2 septembre à 20h30 à MONTCET.

Intervention de Monsieur VALENCOT

Monsieur VALENCOT demande si la page Facebook pourrait être réalimentée. La secrétaire de Mairie explique qu'il faut récupérer les codes d'une ancienne conseillère mais qu'il est également possible de recréer une page. La situation devrait être débloquée rapidement.

Intervention de Monsieur NAULET

Monsieur NAULET souhaite que soit repoussé le projet CROSSFIT approuvé et budgété par l'ancien conseil municipal. Les travaux concernant le sol des jeux enfants et du futur site sont très onéreux. Il souhaite l'installation d'un panneau lumineux au sein du village. Le Conseil Municipal se montre favorable et autorise Monsieur NAULET à demander des devis.

Il demande également le changement des pastilles lumineuses défectueuses en bord de voies. Monsieur le Maire dressera la liste des emplacements à changer.

Intervention de Monsieur MOISSON

Monsieur MOISSON informe le conseil municipal qu'une grosse intervention a eu lieu avec les pompiers le 20/06 sur un bâtiment agricole de la commune. Il s'agissait d'une montée en température dans un silo due à la fermentation des céréales. L'intervention a mobilisé 25 personnes et 7 véhicules. Il a fallu tirer les lances pour sécuriser le site et permettre la sortie de la marchandise. Malheureusement, les céréales se sont mises à fumer et les pompiers ont procédé à l'arrosage.

Monsieur MOISSON a assisté à l'assemblée générale du FC Bressan. Il fait état de 400 licenciés et de 30 dirigeants pour un budget de 210 000 €. Le club reconnaît des ambitions familiales et un manque d'éducateurs pour performer.



Monsieur MOISSON a organisé la première visite de conformité du mandat avec 8 contrôles, tous conformes.

Intervention de Messieurs MOISSON, PAGE et PERDRIX, pour la commission voirie

La commission présente le programme de voirie 2026-2030. Il s'agit d'une proposition.

En 2027 : création du trottoir route de Polliat

En 2028 : création du trottoir chemin du Turchet

Mesdames BLANC et VUILLOT-PLANTIN demandent des précisions sur le budget.

Mme BOUCHET explique que le budget est voté chaque année et que le Conseil devra définir les budgets en fonction des priorités du moment. Actuellement seul le budget 2026 est fixé.

Monsieur VALENCOT s'interroge sur l'utilité d'un trottoir Chemin du Turchet.

En 2029 : Chemin des Quinons, Chemin de Craz, Chemin des Passerelles. L'idée est cependant de faire coïncider les travaux de réfection avec le changement de vieilles canalisations. Un courrier est prévu à l'attention du SRVJ. Un changement de borne incendie est également nécessaire.

En 2030 : Chemin Maisons Neuves, Moulin Izelet

Pour l'année en cours, 2026, ont déjà eu lieu les bouchages de trous pour prolonger la vie de la route. Sont également prévus, pour 24 000 € HT l'enrobé chemin du bénitier pour 850m² ainsi que l'élargissement de la voie, le chemin des Quinons (busage et enrobé) pour 650m² et 25 000 € HT.

Mme BOUCHET rappelle que les sommes au budget sont en TTC (par rapport au peu de TVA reversée)

La commission voirie se questionne sur l'avenir du chemin que prend le laitier pour sa tournée et se demande si une réfection durable peut être envisagée pour supporter le poids du camion.

Côté entretien courant, le traçage de la ligne horizontale doit être prévu. S'agissant d'une départementale, Mme BOUCHET rappelle l'importance de solliciter le département.

Le busage route de la mairie et la sécurisation du cheminement piéton est en cours pour 6 450 € HT de travaux par DANNANCIER et 3 000 € HT pour le traçage des passages piétons. Mme BOUCHET rappelle qu'il s'agit d'une départementale, tout n'est pas possible sans consultation du département. L'entretien sera réalisé avant fin juillet pour ne pas tomber dans la récolte du maïs.

Monsieur PAGE explique que les devis ont été demandés à TP GUILLERMAIN pour le côté local. Les élus se questionnent sur la convention avec GBA. Ils ont été destinataires, après recherches du secrétariat, des conditions de la convention, rappelées ci-dessous :

- ❖ *La commune est dans l'obligation de passer par le groupement de commandes de GBA. Les titulaires des marchés de travaux de voirie bénéficient automatiquement d'une exclusivité sur les marchés passés dans le cadre des groupements de commandes concernant tous les travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien des chaussées neuves ou existantes, de places publiques, parkings, des dépendances (trottoirs, accotements, fossés), de leur assainissement eaux pluviales, ainsi que des travaux de génie civil des réseaux sur voies communales ou départementales en agglomération, ainsi que les aménagements cyclables communaux. En cas de non-respect de cette exclusivité, les titulaires de marchés sont en droit de réclamer une indemnité aux communes (maître d'ouvrage) correspondant au manque à gagner causé par la perte de chantiers réalisés par une entreprise tierce.*
- ❖ *Les marchés de voirie attribués dans le cadre des groupements de commandes ne concernent pas les opérations suivantes : Opérations significatives de centre-ville, hyper centre et centre village avec des exigences qualitatives spécifiques (bordures spéciales, surfaces importantes de matériaux qualitatifs (dalles, pavés, bétons colorés, bétons désactivés, enrobés spécifiques etc.), des contraintes liées à l'activité commerciale ou à la configuration urbaine particulière du site sur lequel se déroulent les travaux, Opérations liées à des aménagements d'envergure (montant financier significatif pouvant impacter le montant maximum fixé aux marchés à bons de commande) nécessitant une organisation et une coordination spécifique entre les différents acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, concessionnaires, usagers, coordonnateur SPS, contrôleur technique...) Sont également exclus des marchés voiries attribués dans le cadre des groupements de commandes tous les aménagements de circulation piétonne hors emprise de la voirie communale classée, les aménagements sur les équipements privés des communes (cours d'écoles, centre de loisirs, allée de cimetière, etc.).*
- ❖ *Si la commune souhaite ne pas passer par le groupement de commande, elle peut se retirer sous condition d'un préavis de 6 mois, mais ce retrait est définitif.*
- ❖ *Le retrait du groupement de commande voirie implique l'arrêt de l'assistance technique proposée par Grand Bourg Agglomération dans le cadre du service aux communes. Hervé RICOL n'interviendrait plus sur Montcet.*

Monsieur PAGE explique avoir comparé les devis et qu'il est nécessaire de sortir de la convention avec GBA pour faire plus d'économies et ne pas être dépendant de leur planning.

Monsieur VALENCOT fait remarquer que pour ce mandat, il est indéniable que la présence d'élus compétents facilite la sortie de la convention, mais le fait de ne pas pouvoir y retourner plus tard est quand même un frein. Que se passe-t-il le jour où la commune n'a plus d'élus compétents sur le sujet ?

Monsieur NAULET partage son doute quant au fait que GBA ne reprendrait pas la commune au sein du groupement de commandes en 2032.

La commission voirie souhaite qu'une délibération soit proposée au prochain conseil pour sortir de la convention avec GBA. Le secrétariat prend note.



Mme BOUCHET reste cependant sceptique sur le bienfondé d'une sortie de convention, et pense que la commune pourrait être de fait rendue non prioritaire pour d'autres thématiques que la voirie. Elle s'inquiète également au niveau du budget par rapport aux transferts de charges et les compensations d'attribution.

Monsieur MOISSON exprime n'avoir pas eu d'informations sur la signalisation horizontale demandées à GBA. Le secrétariat lui fera parvenir.

Intervention de Madame BLANC

Monsieur VALENCOT est interrogé sur le locker MONDIAL RELAY. Monsieur le Maire et lui ont fait une demande qui a été rejetée au motif que les communes avoisinantes seraient suffisamment pourvues. Une nouvelle demande est en cours pour préciser l'argumentaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou interventions. Pas de réponse.

La séance est levée à 22h

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 10 septembre à 19h

Le Maire
Franck TARPIN

Le Secrétaire de séance
David VALENCOT

